

CALENDRIER DES PROCÉDURES D'ADMISSION EN CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

CRR DE TOULOUSE

RENTRÉE SCOLAIRE 2025-2026

➤ ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LAKANAL

Filière Instrument

Dates à retenir	CE1	CE2 - CM1 - CM2
Du mercredi 8 janvier au mercredi 12 février 2025 inclus	Pré-inscriptions en ligne via le site du CRR	
Jeudi 16 janvier 2025 à 18h00	Réunion d'information – CRR de Toulouse – Espace Varèse	
Mardi 25 mars 2025 à 17h00	Séance préparatoire aux tests	
Jeudi 27 mars 2025	Tests	
Vendredi 28 et samedi 29 mars 2025		Épreuves instrumentales et de Formation Musicale

Pour l'entrée en CE2, CM1 ou CM2

Formation Musicale : se munir d'un crayon à papier et d'une gomme

Épreuves instrumentales : programme imposé à consulter dans la rubrique « Inscriptions Classes à Horaires Aménagés »

Un accompagnateur du CRR est à la disposition du candidat, mais le candidat peut, s'il le désire, présenter l'épreuve avec l'accompagnateur de son choix.

L'admission est prononcée par une commission mixte réunissant l'établissement partenaire et placée sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie ou de son représentant.

Cette commission prend en compte :

- les résultats obtenus lors des tests d'aptitude organisés au Conservatoire
- le dossier scolaire
- le nombre de places disponibles

Aucun résultat n'est communiqué par le Conservatoire.

Le résultat définitif est communiqué aux familles par l'Éducation Nationale.

Dans le cas de candidatures multiples, la commission d'admission détermine la discipline dans laquelle le candidat est admis. Cette décision est irrévocable.



Filière Danse

Dates à retenir	CE2	CM1 - CM2
Du mercredi 8 janvier au mercredi 12 février 2025 inclus	Pré-inscriptions en ligne via le site du CRR	
Jeudi 16 janvier 2025 à 18h00	Réunion d'information – CRR de Toulouse – Espace Varèse	
Mercredi 26 mars 2025 (matin)	Tests	

Il est demandé aux candidats de se présenter aux tests avec une tenue près du corps (legging et teeshirt) et une paire de chaussettes.

Les convocations sont adressées par courrier électronique.

Tout candidat absent le jour des tests sera considéré comme démissionnaire.

L'admission est prononcée par une commission mixte réunissant l'établissement partenaire et placée sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie ou de son représentant.

Cette commission prend en compte :

- les résultats obtenus lors des tests d'aptitude organisés au Conservatoire
- le dossier scolaire
- le nombre de places disponibles

Aucun résultat n'est communiqué par le Conservatoire.

Le résultat définitif est communiqué aux familles par l'Éducation Nationale. Dans le cas de candidatures multiples, la commission d'admission détermine la discipline dans laquelle le candidat est admis. Cette décision est irrévocable.